

## CCAS - COMMUNE DE CHAUDEFONDS SUR LAYON

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois de janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Chaudefonds-sur-Layon, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BERLAND Yves, Président.

Date de convocation du CCAS ..... 03/01/2018

Nombre de Conseillers en exercice ..... 11

Nombre de Conseillers présents .....

PRESENTS : M BERLAND, M. THIERRY, Mme CORNÉE, M GASTÉ, Mme CHAUVIGNÉ, membres élus ; M ROBERT, Mme MERCIER, Mme BABIN, membres désignés.

ABSENTE EXCUSEE : Mme JURET excusée a donné pouvoir à Mme CHAUVIGNE,

ABSENTS : M. MONNIER, Mme MORON

Egalement présente : Mme BODIN, membre du CCAS de Val du Layon qui remercie les élus d'avoir accepté qu'elle participe à la présentation par Familles Rurales d'un Jour Part'âgé, service d'accueil et d'animation itinérant pour personnes âgées isolées.

\* \* \* \* \*

Certains membres du conseil n'ayant pas reçu le compte-rendu de la dernière réunion, M. le Président propose de reporter l'approbation du compte-rendu à la prochaine réunion du CCAS.

### Présentation d'un Jour Part'âgé

Madame Elodie RENAULT, chargée de missions à Familles Rurales, antenne du territoire des Mauges, présente aux élus le service d'accueil et d'animation itinérant pour personnes âgées isolées.

Il s'agit de proposer aux personnes âgées isolées un service d'accueil et d'animation à proximité de chez elles. Les activités sont encadrées par une animatrice professionnelle aidée par des bénévoles.

Mme RENAULT précise qu'il ne s'agit pas de se substituer aux associations déjà existantes qui pourraient proposer ce même type d'animation mais d'offrir une animation différente aux personnes âgées qui n'ont aucun contact avec l'extérieur.

Pour la mise en place de ce service, Familles Rurales travaille en partenariat avec les associations locales (section locale de Familles Rurales, club des Aînés...) et avec le CCAS pour connaître, rencontrer les personnes susceptibles d'être intéressées par cette activité. La commune doit mettre à disposition une salle adaptée à l'accueil de 10 à 12 personnes. La salle devra pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite.

Suivant le nombre de personnes intéressées, le service pourrait être étendu à d'autres communes (Val du Layon, St Laurent de la Plaine, La Jumellière ....).

Tous les membres présents sont intéressés par le développement d'un tel service sur le territoire.

Toutefois, la réflexion doit se poursuivre au sein de la section locale de Familles Rurales qui serait le porteur du projet.

Il précise qu'il soumettra aux instances de l'association cette nouvelle activité qui ne sera possible qu'avec le concours des bénévoles.

Monsieur le Président assure l'association de son soutien à la mise en place de ce service sur le territoire (mise à disposition d'une salle, contact avec les personnes âgées).

Les membres du CCAS remercient Mme RENAULT pour sa présentation. Le diaporama sera joint au compte-rendu de la réunion.

## Le règlement du CCAS

Afin d'avancer sur la rédaction définitive du règlement, Monsieur le Maire propose au conseil de le travailler thème par thème et de retenir par la prochaine réunion les thèmes de la téléassistance et de l'aide alimentaire.

### Informations diverses

- Monsieur le Président informe le conseil des **impayés EDF** reçus en mairie.
- La prochaine réunion du CCAS est fixée le mardi 13 mars 2018 à 18 H 30.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Yves BERLAND		Angèle CORNÉE	
Anthony THIERRY		Robert GASTÉ	
Philippe MONNIER	Absent	Elisabeth CHAUVIGNÉ	
Jean-Louis ROBERT		Claudine JURET	Absente excusée A donné pouvoir à Mme CHAUVIGNE
Catherine MORON	Absente	Annie BABIN	
Jacqueline MERCIER			